

SEANCE DU 07/05/2018

Présents :

Mme FASSIAUX F.	Bourgmestre-Présidente ;
MM. DECUIR W., DUPUIS C., DEPRET A., GATELIER J-F.	Bourgmestres ;
M ^{me} LUST M., M ^r DANVOYE D., M ^{mes} DE SCHRYVER N., THIBAUT S., M ^{rs} VAN DE SYPE D., COENE H., DELAUW S., JACQUES P., TILQUIN F., MONIN J-M., PETIT C., FORTEMPS R., M ^{me} DELAPAS A., M ^r DUCOEUR M., M ^{mes} MASSET M L., WERION H., NICOLAS D.	Conseillers ;
Mr MATON P.,	Chef de zone ;
Mme CANIVET C.	Secrétaire

LE CONSEIL DE POLICE,

SEANCE PUBLIQUE

Mesdames THIBAUT, WERION et NICOLAS ainsi que Messieurs TILQUIN et VAN DE SYPE sont excusés.

Madame la Présidente demande l'urgence pour l'inscription d'un point supplémentaire à huis-clos; à savoir « Dossier judiciaire – Constitution partie civile – Demande d'avocat».
A l'unanimité, le Conseil accepte l'urgence.

1. Procès-verbal de la séance du 19/02/18.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Achats conventions de sécurité routière 2018 + solde 2013.

Les listes des dépenses prévues dans le cadre de la convention de sécurité routière 2018 + solde 2013 sont remises au Conseil.

L'arrêté ministériel n'étant pas encore paru pour 2018, nous nous sommes basés sur le montant reçu en 2017; à savoir 619.137,18 €.

A l'unanimité, le Conseil marque son accord, sous réserve d'acceptation par les autorités fédérales de Tutelle du montant octroyé, concernant les achats dans le cadre de la convention de sécurité routière 2018 ainsi que pour le solde 2013.

3. Situation de caisse au 31/12/2017.

Le comptable spécial explique la situation de caisse au 31/12/2017.

A l'unanimité, le Conseil approuve la situation de caisse au 31/12/2017.

4. Compte de résultats de l'exercice 2017.

Monsieur PICHRIST explique les comptes de l'exercice 2017.
Il explique le boni extraordinaire.

A l'unanimité, le Conseil approuve le compte de résultats de l'exercice 2017.

5. Modification budgétaire numéro 1.

Monsieur PICHRIST explique la modification budgétaire numéro 1.
La convention de sécurité routière 2018 et le solde 2013 sont intégrés dans cette modification afin de pouvoir procéder à la passation des marchés.
Il est précisé que les dotations fédérales ont été adaptées suite à la parution de la PLP 56.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire numéro 1.

6. Cahier spécial des charges remplacement châssis poste de Rance.

Suite à l'audit énergétique réalisé au sein du poste de Rance, il est conseillé de remplacer les châssis et vitrages.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour la réalisation de ces travaux et à cet effet, d'adopter le cahier spécial des charges. Ce dernier sera transmis aux firmes Ermapro sprl, Bauwens J-P, DAMAS - DAMMAN, Robert J-C, Cadral, Bachelart, Moreau D., Lechat M., Brousmiche, Green Châssis, Entreprise Gaume (Mr DELHAYE) et Stevens. Le Conseil souhaite ajouter la firme MOREAU de Montbliart.

Ce cahier spécial des charges sera soumis à la Région Wallonne pour l'obtention d'un subside UREBA.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif au remplacement des châssis du poste de Rance.

7. Cahier spécial des charges accès wifi.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif à l'installation et la configuration d'antennes pour équiper l'ensemble du bâtiment de Sautin d'un signal wifi.

Ce dernier sera transmis aux firmes Orditech, Damovo Belgium sa et Aegentis.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif à l'installation et la configuration d'antennes pour équiper l'ensemble du bâtiment de Sautin d'un signal wifi.

8. Cahier spécial des charges consultance assurances.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un consultant en assurances pour la zone de police.

Ce dernier sera transmis aux firmes Aon, Marsh et Willis Towers Watson sa.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un consultant en assurances.

9. Déclassement patrimoine.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

10. Ouverture à la mobilité d'un emploi de niveau B au grade de Consultant.

Pour rappel, en date du 18/12/17, le Conseil de police a modifié le cadre CALog en insérant un niveau B temps plein au grade de Consultant et a décidé l'ouverture d'un emploi de niveau B au grade de Consultant à temps plein pour une durée d'un an afin de procéder rapidement au remplacement du conseiller interne en prévention.

Suite à la désignation du membre du personnel, la zone est dans l'obligation d'ouvrir cet emploi à la mobilité qui suit la désignation.

En date du 16/03/18, le Collège a décidé l'ouverture à la mobilité d'un emploi de niveau B au grade de Consultant avec la Commission de sélection suivante : DirOps - CP Judiciaire - DPL a.i. - secrétaire désigné par le Chef de Corps.

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 16/03/18 décidant l'ouverture à la mobilité d'un emploi de niveau B au grade de Consultant.

11. Ouverture d'un emploi de niveau C au grade d'Assistant à temps plein (convention).

Attendu qu'un membre du personnel engagé dans le cadre de la convention de sécurité routière a été désigné pour une autre fonction et afin de procéder à son remplacement, le Collège a décidé en date du 16/03/18 l'ouverture d'un emploi de niveau C au grade d'Assistant à temps plein jusqu'au 31/12/18 renouvelable par la suite par période d'un an dans le cadre de la convention de sécurité routière avec la Commission de sélection suivante : DirOps - CP Judiciaire - DPL a.i. - secrétaire désigné par le Chef de Corps. Cet emploi a été annoncé sur le site Web WWW.jobpol.be de la Direction du personnel et du recrutement jusqu'au 03/05/18.

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 16/03/18 décidant l'ouverture d'un emploi de niveau C au grade d'Assistant à temps plein jusqu'au 31/12/18 renouvelable par la suite par période d'un an dans le cadre de la convention de sécurité routière.

12. Ouverture d'un emploi de niveau D au grade d'ouvrier à temps plein.

Suite à l'acceptation des dépenses dans le cadre des conventions de sécurité routière, il est proposé au Conseil l'ouverture d'un emploi de niveau D au grade d'ouvrier à temps plein jusqu'au 31/12/18 renouvelable par la suite par période d'un an dans le cadre de la convention de sécurité routière.

Le mode de sélection retenu est une interview par le Chef de Corps.

Cet emploi sera annoncé sur le site Web WWW.jobpol.be de la Direction du personnel et du recrutement.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture d'un emploi de niveau D au grade d'ouvrier à temps plein au commissariat de Beaumont du 01/08/2018 au 31/12/2018 renouvelable par la suite par période d'un an dans le cadre de la convention de sécurité routière.

13. Mutualisation des serveurs.

Dans le cadre de la mutualisation des serveurs avec la Zone de police Germinalt, notre zone sera satellite et les frais seront répartis selon la norme KUL. L'estimation du coût est de 150.000 € pour les deux zones, ce qui représente un coût approximatif de 70.000 € pour notre zone.

Le cahier spécial des charges a été réalisé par la ZP Germinalt et a été soumis dernièrement à leur Conseil de police.

Monsieur MATON souligne qu'une clause de sortie sera prévue dans les modalités reprises dans le protocole.

A l'unanimité, le Conseil décide de procéder au remplacement des serveurs pour un montant total estimé à 150.000,00 € TVAC à répartir avec la Zone de police Germinalt selon la norme KUL et charge la Zone de police Germinalt de la procédure de marché.

14. Bâtiment zonal – Désignation d'un avocat.

Suite aux malfaçons constatées au sein de la direction zonale, un envoi recommandé accompagné d'un dossier photos a été transmis à l'architecte ainsi qu'à la firme qui ont été désignés.

Des réponses reçues, aucune des deux parties ne reconnaît ses responsabilités en la matière. Une rencontre a dès lors été organisée avec Igretec concernant ce dossier. Après consultation du dossier actuel et les réponses reçues, Igretec conseille fortement de faire directement appel à un avocat.

A l'unanimité, le Conseil décide d'autoriser la zone de police à ester en justice dans le dossier « Malfaçons bâtiment zonal sis Route de Mons 74 à 6470 SAUTIN » et charge le Collège de Police de la désignation de l'avocat.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,

La Bourgmestre,

CANIVET C.

FASSIAUX Fr.